

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

Prix d'abonnement { 3 mois, 8 fr.; 10 fr.; 42 fr.
(Payable d'avance) { 6 mois, 15 fr.; 19 fr.; 22 fr.
{ Un an, 30 fr.; 36 fr.; 40 fr.

Le Peuple Souverain donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, et à Paris, chez LEJOLIVET et C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Les Annonces se paient 25 c., et les Réclames 40 c. la ligne.

Lyon, le 2 vendémiaire an LVII.

(Vieux style, 25 septembre 1848.)

Les grands travaux de l'Assemblée nationale.

Nous savions bien que la majorité de l'Assemblée nationale, hostile à toute idée de progrès, incapable de tout élan généreux et patriotique, ne pouvait enfanter une constitution bien bonne; mais nous avions espéré néanmoins que, stimulée par le mouvement révolutionnaire, éclairée par les événements, elle donnerait quelque chose de passable, un peu mieux que la charte octroyée par l'élu des Cosaques et raccommodée par le roi des 221. Nous nous étions trompés complètement, et nous en sommes revenus à notre première opinion. Non, rien de grand ne sortira de cette Babel politique, de cette réunion d'hommes, les uns incapables, les autres mal intentionnés, qui n'ont en vue que de sauvegarder leurs intérêts, et dont toute la tactique est de laisser la société telle qu'elle était avant la Révolution, et peut-être même de la faire rétrograder.

Si nous en exceptons nos frères de la Montagne, dont les sentiments désintéressés nous sont parfaitement connus, que voyons-nous sur les autres bancs de la chambre? Que font et que veulent tous ces bourgeois satisfaits remorqués par le triumvirat Thiers-Barrôt-Dufaure? Ce qu'ils font, ce qu'ils veulent, à en juger par leurs actes, le voici : Ils veulent le maintien de ce qui existe, et ils font une constitution qui sanctionne le rétablissement des abus, des privilèges, du monopole.

Ils nous parlent de liberté et ils font la loi du cautionnement, votent les lois de presse, l'état de siège permanent, la transportation sans jugement, la fermeture indirecte des clubs, en leur imposant des formalités qui les rendent impossibles, la loi sur les attroupements, et tant d'autres auprès desquelles les lois draconiennes de septembre peuvent être, à bon droit, considérées comme des lois d'amour. La peine de mort même n'a pas été abolie par ces hommes du parti modéré.

Et dans ce moment ils nous bâclent une constitution qui ne constituera rien, sinon de nouveaux ferments de discorde et de guerre civile. Tous les griefs du peuple, toutes ses plaintes et ses réclamations les plus fondées, passent inaperçus; on leur fait tout au plus l'honneur de l'ordre du jour et de la question préalable. Si nos amis veulent élever la voix en notre faveur, les couteaux de bois commencent aussitôt leur musique infernale et couvrent la voix de l'orateur.

La liberté d'enseignement, solennellement promise par la charte, mais toujours édulcorée par le gouvernement de juillet, ne trouvera pas encore grâce cette fois. Nous serons soumis, comme par le passé, au monopole universitaire, tout aussi exécrable et plus tyrannique encore que celui des jésuites.

Nous voulons la liberté pleine et entière d'enseignement, avec exclusion des communautés et corporations religieuses ou autres; nous voulons que l'enseignement soit donné par les laïcs, mais sous la surveillance d'un jury électif, dont un certain nombre de membres seraient pris dans le clergé. Nous voulons que

le père soit libre de choisir l'établissement, l'instituteur auquel il juge à propos de confier l'éducation de ses enfants; et comme l'enseignement sera gratuit, que l'on fixe une somme annuelle et par tête, somme à laquelle aura droit celui qui aura donné les leçons à l'enfant pendant le cours de l'année scolaire.

Les membres du clergé ne sont pas à craindre individuellement, bien au contraire, ils sont utiles, nécessaires, indispensables à la société; mais en corps, ils sont absolus, intolérables; et c'est pour cela que tout en demandant que les prêtres en corps soient exclus de l'enseignement, nous voudrions en même temps qu'ils fissent partie du jury de surveillance.

Voilà comme nous entendons la liberté! Mais ce n'est pas ainsi que Thiers et ses amis l'entendent. Défenseurs nés du monopole universitaire, ils ne feront aucune concession de ce côté. Ils proclament l'inviolabilité de la famille et ils ôtent au père le pouvoir de confier l'éducation de ses enfants à qui bon lui semble. Ils nous traitent d'utopistes, de rêveurs, et tout dans leurs actes est illogique et marqué au coin de l'égoïsme, de la haine et de la vengeance.

Allez votre train, hommes aux vues mesquines et étroites. Continuez votre péniible enfantement; votre œuvre ne naîtra pas viable, nous vous en prévenons.

L'édifice que vous construisez s'écroulera de lui-même, car il pèche par la base; vous le construisez sur un sol mouvant et vous refusez d'y faire de solides fondations.

Nous attendrons donc avec confiance, et plus tard, quand votre échafaudage informe d'institutions incohérentes sera sur le pavé, alors nous chercherons des mains plus habiles pour établir d'une manière forte et inébranlable ce que vous n'aurez pu faire vous-mêmes?

Nous attendons tout de l'avenir, rien du présent. Le suffrage universel nous suffit pour obtenir avec le temps, ce que vous n'avez ni la volonté, ni la force de nous accorder.

Célébration du 1^{er} vendémiaire an LVII.

Le banquet fraternel patriotique aura lieu demain définitivement à la Rotonde, aux Brotteaux. Les commissaires désignés par le comité porteront une marque distinctive et devront être rendus à la salle du banquet à huit heures et demie du matin, afin de recevoir toutes les instructions nécessaires.

Les portes seront ouvertes aux convives à 10 heures; le repas commencera à 10 heures 1/2, pour finir à 3 heures. Les citoyens sont invités à se rendre isolément au lieu ci-dessus indiqué et à ne pas former des groupes, qui puissent donner lieu à des désagréments et à toute interprétation fâcheuse.

La salle sera magnifiquement pavoisée aux couleurs nationales. Les tables, placées en éventail, auront toutes vue sur la tribune et y aboutiront. Quelques artistes du théâtre ont bien voulu offrir leur concours et rehausseront l'éclat de cette fête par les chants patriotiques qu'ils feront entendre.

Que les citoyens qui n'ont pas encore de cartes, s'en procurent aujourd'hui, avant dix heures du soir.

L'UNION.

Vive l'héroïque Messine, nouvelle Missolonghi, héroïque Pologne du mont Etna! qui entraîne avec elle dans le gouffre, les Barbares qui voulaient l'asservir; et, pour servir d'exemple au monde, s'engloutir, comme le *Vengeur*, aux cris de vive la République!

Car c'est la République que l'on proclame en Sicile, c'est elle qui marche vers les Etats napolitains, et qui s'établira dans toute l'Italie, en dépit de l'Europe, malgré les royaux bretons et francs, malgré les mesquines ambitions du féodal Charles-Albert. Qu'importe, en effet, un roi ou un autre; qu'importe qu'il soit indigène, voisin ou étranger, s'il est toujours roi! et croit-on que nous ayons mis une grande différence entre la domination de Louis-Philippe et celle du Czar? Celle-là surtout, car le despotisme le plus odieux est celui qui s'exerce au nom de la liberté. C'est elle qui cette fois va dénouer le nœud gordien, saper le vieil édifice qui s'écroule de toutes parts, et mettre le feu à la mine pour en finir plus tôt. Levez-vous tous avec elle, guerriers de la noble Italie, unissez-vous pour fonder un nouvel empire où fut l'empire du monde, une nouvelle Rome, libre, libérale et chrétienne, avec ses nouveaux martyrs. Le fer a été donné à l'homme pour qu'il n'y ait plus d'esclaves, le fer seulement, entendez-vous! Armez-vous donc de piques, de lances, de fer aiguë que vous tremperez et retrempez dans le sang des ennemis, comme a dit le chef sicilien, et courez à la vengeance ou à la mort, car il vaut mieux mourir que de retomber dans l'esclavage d'où l'on est une fois sorti; laissez à l'automate soldé et méthodique, ses feux lointains et cadencés, sa stratégie compassée, ses ruses militaires renouvelées des Grecs. Fondez sur lui au milieu de ces nuages de poudre, et frappez avec le fer, frappez jusqu'à ce que le sang éteigne le feu, jusqu'à ce que vous entendiez comme le grincement du fer rouge quand on le plonge dans l'eau! Ce bruit, ce grincement, c'est le râle de la royauté qui ne regrette ceux qui meurent pour elle, que parce qu'elle meurt avec eux! Et, cependant, étrange aberration de l'esprit humain! cette royauté trouve toujours et partout des esclaves pour la servir, des séides, des janissaires, des bourreaux, auxquels elle jette votre or. Elle fait croire à ce peuple travesti et galonné, qu'il n'est plus peuple, et qu'il y a révolte aussitôt que le peuple réclame ses droits! Elle fait croire à une nation, qu'elle a le droit d'en asservir une autre et de lui imposer des tributs, sa religion et ses lois. C'est un mensonge infâme, c'est un odieux attentat; la France républicaine ne s'en souillera jamais; elle ne forge point de fers, mais elle a des marteaux pour les briser. Tous les peuples sont libres.... libres de détrôner leurs rois, et périsse une nation affranchie, plutôt que de retomber jamais sous la royauté! Voilà les braves Messinois, qui nous apprendront à mourir et à nous servir des catacombes de Paris en guise de logettes, avant d'y voir trôner un Bourbon!

N'est-ce pas un Bourbon aussi qui dirige la guerre d'extermination de son brillant palais napolitain? Une troupe de lâches

Feuilleton du Peuple Souverain.

UNE RUPTURE.

Deux personnes à cheval suivaient au pas une des allées les plus solitaires du bois de Boulogne : leurs domestiques se tenaient discrètement à plus de deux cents pas en arrière; il était facile de voir que ces deux personnes, dont l'une était une femme de vingt-sept à vingt-huit ans, l'autre un homme plus âgé d'une dizaine d'années, étaient préoccupées d'une idée sérieuse; mais il eût été mal aisé de décider quel était le sentiment d'où provenait cette préoccupation. La jeune femme était d'une beauté charmante, que nous nous garderons bien de décrire, afin que le lecteur la reconstruise selon sa fantaisie; un don que la nature lui avait départi avec générosité, c'était la grâce. Ses moindres mouvements étaient empreints d'un charme que possèdent à un si haut degré les parisiennes. Seulement, elle laissait parfois passer sur sa physionomie une expression indéfinissable qui ne la rendait pas plus laide, mais qui eût pu inspirer quelque défiance à un philosophe tenté de voir ce qu'il y avait dans le cœur de cette séduisante créature.

Son partner était un homme d'une tournure pleine de distinction; un ruban de plusieurs couleurs qu'il portait à la boutonnière de son habit, indiquait d'une manière assez exacte qu'il appartenait au corps diplomatique. Il se nommait du reste le comte Hopfen, était conseiller d'un cour du Nord; et la gracieuse femme aux yeux noirs (nous avons dit qu'elle avait les yeux noirs), s'appelait la marquise de Granson.

— Trouvez-vous que nous ne sommes pas encore assez isolés? dit M. de Hopfen après un long silence. J'attends cette confidence que vous m'avez promise.

— Promise! on dirait que vous vous doutez de ce que j'ai à vous dire et que vous avez hâte de l'entendre.

Le comte arrêta son cheval, posa la main sur la bride de celui de la marquise et regarda celle-ci fixement.

— Je vous donne ma parole que lorsque nous avons passé la porte Maillot, je n'en avais pas la moindre idée; mais au ton dont vous venez de parler, je parierais ma tête que je le devine.

— Tant mieux, s'écria avec un bizarre éclat de rire Mme de Granson, cela m'évitera la peine de vous le dire, ce dont je vous remercie de tout mon cœur.

Elle appliqua un vigoureux coup de cravache à son cheval qui partit au galop; M. de Hopfen la suivit un instant de ses yeux en maintenant son cheval en place; puis un sourire qui exprimait à la fois le regret et une sorte de satisfaction passa sur ses lèvres, et, donnant de l'épéron à sa bête, il rejoignit Mme de Granson.

Quand ils eurent galopé quelque temps côte à côte, ils remirent leurs chevaux au pas. La marquise examina à la dérobée la physionomie du diplomate. Il paraît que cet examen fut loin de la satisfaire, car elle ne put réprimer un froncement de sourcils qui donna à son beau visage cette singulière expression dont nous avons parlé.

— Eh bien! dit-elle, vous ne me dites pas ce que vous avez deviné?

— Ah! fit le comte, c'est donc un défi? J'avais pris cela pour un aveu pur et simple.

La marquise se mordit les lèvres. Le diplomate prenait barres sur elle, et elle n'eût pas été femme si elle eût supporté patiemment cet avantage. Les rapports de l'homme et de la femme sont un perpétuel antagonisme dans lequel, même quand elle cède, la femme a la prétention d'être généralement victorieuse, prétention qui n'est pas sans fondement, car on sait comme le dit à peu près en ces termes Azolan, le chasseur du comte de Valmont : triompher d'une femme ce n'est que lui faire faire ce qui lui plaît.

— Henri, dit-elle, vous me faites des phrases de protocole : vous feriez mieux de dire tout de suite que vous n'avez pas deviné le moins du monde. Je n'en dirai rien à l'ambassade.

— Comme il vous plaira, dit assez tristement le comte. Voulez-vous qu'il n'y ait rien de fait?

— Non, dit la marquise après avoir rêvé quelques instants. Je tiens à vous faire une confidence.

— C'est inutile, dit M. de Hopfen; avant de vous quitter je vous dirai ce que vous avez à me dire. Mais si vous voulez être gracieuse, nous en resterons là pour le moment.

— A la bonne heure, dit la marquise, je crois en effet que vous êtes sur la voie.

Ils gardèrent tous les deux le silence pendant le reste de la promenade que, sans s'être donné le mot, ils abrégèrent considérablement. Après quelques tours d'allée, ils se trouvèrent à la porte Maillot où la voiture de madame de Granson l'attendait. Henri de Hopfen l'aida à descendre de cheval, et en la mettant en voiture, il lui dit, non sans quelque émotion :

— Pourquoi n'y a-t-il rien de durable en ce monde? Je vous remercie du bonheur que vous m'avez donné, j'espère avoir parfois contribué à

vous rendre la vie aimable. Laissez-moi vous serrer la main, et vous assurer que vous avez eu moi un véritable ami.

Madame de Granson serra fortement la main de Henri, et détourna la tête en lui disant d'un ton qu'elle s'efforçait en vain de rendre indifférent : — Merci!

C'était une rupture qui venait de s'accomplir. Madame de Granson, restée veuve à vingt-deux ans, avec une fortune considérable et une belle position dans le monde, n'avait point voulu se remarier et n'avait pas eu la force de se maintenir dans la droite ligne. Sans être positivement galante, elle avait fait parler d'elle, et sa liaison avec le comte Henri de Hopfen n'était un mystère pour personne dans la société parisienne. M. de Hopfen l'avait aimée avec passion, et la marquise qui l'aimait avec une égale tendresse, qui avait un esprit plein de charmes, et qui, comme nous l'avons dit, était d'une beauté ravissante, l'avait rendu le plus heureux des hommes pendant trois ou quatre ans. Mais, soit que cette impitoyable sentence : *Tout passe*, pèse réellement sur notre pauvre humanité, soit que le comte et la marquise ne fussent pas d'une nature susceptible d'un durable attachement, leur intimité avait fini par leur être à charge et depuis quelque temps, sans s'en rendre compte d'une manière positive, ils commençaient à regretter leur liberté. La veille du jour où nous les avons vus au bois de Boulogne, la marquise avait dit au comte en le quittant : il faut que je vous parle sérieusement; nous monterons à cheval demain, je vous dirai tout cela sous les arbres. Elle sentait que sa liaison avec M. de Hopfen ne suffisait plus à son bonheur; et quand l'amour laisse un vide dans l'existence, c'est qu'il a fini son temps. Indépendante par nature, non moins, du reste, que M. de Hopfen lui-même, elle ne pouvait se résoudre à continuer un genre de vie qui, une fois l'amour éteint, devenait aussi intolérable qu'il avait été doux et attrayant. Elle ne se méprenait pas sur l'état du cœur de Henri, et, sûre de n'avoir pas de combats à livrer, sûre que le comte n'était pas dans cette situation où un homme ne sait pas se laisser quitter, elle avait sagement pensé que le meilleur parti à prendre était de s'avouer mutuellement la modification survenue dans leurs sentiments respectifs, et de rompre à l'amiable une liaison qui pesait à tous deux. Nous avons vu comment, au moment décisif, elle avait, en femme qu'elle était, manqué de courage et de résolution, et comment la sagacité de M. Hopfen, merveilleusement servie par la prédisposition analogue dans laquelle il se trouvait, avait évité à la marquise une explication difficile pour elle, et au comte lui-même une déclaration peu agréable à entendre.

Napoléon d'ABRANTES.

(La suite à un prochain numéro.)

courtisans l'entourent, le félicitent, et, pour le mieux flatter sans doute, enlèvent la liste des horreurs de la guerre et le bulletin des morts, des morts dans l'état de révolte, car il appelle traitres à la patrie ceux qui ne se sont pas ralliés à lui, comme s'il pouvait y avoir une patrie pour les esclaves d'un tyran ! Deux peuples s'agitent encore autour de lui, mais sont-ce bien deux peuples ? Non, il n'y en a qu'un, c'est celui qui s'arme contre la tyrannie et qui meurt en criant : Mort à la royauté ! C'est ainsi que partout il n'y a qu'un vrai peuple, celui qui veut la liberté ; le reste est un ramas d'ambitieux, d'égoïstes et de traîtres, une peuplade de juifs, d'usuriers et de castors.

Hommes généreux de l'Italie, unissez-vous dans un dernier effort, marchez vers un centre commun, prenez pour jalon la basilique Saint-Pierre, et réunis autour de cette glorieuse capitale, en un cercle immense, formidable, tout hérissé de fer, proclamez votre indépendance et la liberté du monde dans les lieux mêmes où l'on voudrait l'étouffer ! Voilà le schisme que le Saint-Père devrait redouter, le schisme politique qui divise les peuples civilisés, bien plus que l'hérésie de Francfort !

Union et espérance, braves nations, la lutte va commencer : si les Barbares ont mis la plaine en feu, les torrents de vos montagnes suffiront pour l'éteindre et les balayer. Votre soleil fondra les glaces du Nord. Vaillante avant-garde contre le despotisme, livrez le premier assaut, et les hommes de paix prendront leur armure de fer pour vous aider. Les habitants des îles abandonneront leurs ports, et les alliés de l'Autriche eux-mêmes viendront à votre secours !

IL FAUT SE DÉCIDER.

La situation se dessine nettement : Il n'y a plus que deux partis, le socialisme et le royalisme. Le juste-milieu républicain est aussi impossible que le juste-milieu monarchique.

Où il faut marcher vers l'association, vers la justice dans le travail, ou il faut reculer jusqu'à Henri V, et à toutes les iniquités politiques et sociales que la Révolution a détruites en France et détruit en ce moment en Europe.

Français, choisissez ! Soyez la honte et le désespoir du genre humain qui vous regarde, ou soyez-en l'honneur et le modèle ! Restaurer pour la troisième fois l'ancien régime féodal, greffé en féodalité industrielle, avec sa double base dissolvante, le trône et l'autel ; ou instaurer résolument la société nouvelle, la société de justice et d'harmonie, avec sa triple base consonnante, la Liberté, l'Égalité, la Fraternité !

En avant ou en arrière ! il faut se décider, car c'est l'indécision qui vous perd, qui paralyse les affaires, qui empêche le retour de la confiance, qui cause tout le mal actuel !

Français, quand la Révolution vous disait : En avant contre la féodalité ! En avant contre le trône et l'autel ! vous marchiez. Aujourd'hui que le socialisme vous dit : En avant vers l'association ! En avant vers la Liberté, l'Égalité et la Fraternité ! reculerez-vous ? (Démocratie Pacifique).

On assure qu'il va être introduit un amendement au projet de constitution par lequel tout individu qui aspirerait, dans la République, à une magistrature politique héréditaire ou même viagerait serait mis par ce fait même hors la loi, quels que fussent d'ailleurs le titre ou le mandat dont il pourrait être investis.

Cet article de la constitution aurait sa sanction dans un article de loi qui condamnerait à une peine des plus sévères quiconque aurait prêté l'appui de sa parole, de sa plume ou de ses actes à de semblables prétentions.

Il ne suffit pas en effet de dire que le pouvoir exécutif ne peut être délégué ni à vie ni héréditairement, il faut ajouter que quiconque enfreindrait cet article de la constitution sera déclaré traître à la patrie et privé de la protection des lois.

ELECTIONS A LA CHAMBRE DE COMMERCE.

Comité électoral des Républicains démocrates du département du Rhône.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

La liste publiée hier a été ainsi modifiée, par suite d'une entente avec les électeurs de Vaise, la Croix-Rousse et la Guillotière.

Rejanin, maire de la Croix-Rousse.
Ricard, fabricant, membre de la chambre du commerce.
Noailly (Louis), membre du conseil municipal.
Gauthier jeune, commissionnaire-chargeur.
Eugène Dumortier, fabricant de dorures.
François Coignet, fabricant de produits chimiques.
Satin (Charles), commissionnaire en soierie.
Pain fils, marchand fabricant, adjoint au maire de Lyon.
Drevet (Charles), marchand de fer.
Grillet aîné, 1er adjoint au maire de Lyon.
Vachon fils aîné, marchand de farines.
Ray (Joseph-Marguerite), marchand-fabricant.
Champagne aîné, marchand-fabricant.
Cornu, maire de la Guillotière.
Duverdy père, épicer-droguiste.

MONTALEMBERT.

Que fait-on à la Chambre ? — Est-ce Ledru qui parle ?
— Non, on prêche. — Et qui donc ? — Le fils des croisés, Charles.
— Hélas ! — Tu le connais ? — Sans doute, il s'appela, Tour à tour, Loriquet, Tartuffe et Loyala.

Séance de l'Assemblée nationale du 20 septembre.

Le citoyen Montalembert n'avait pas fini son sermon lundi dernier ; il est donc venu l'achever aujourd'hui, à l'ouverture de la séance. Ah ! pauvre Université, tu croyais n'avoir que quelques peccadilles sur la conscience, tu croyais qu'on n'avait guère à te reprocher que ta prédilection presque exclusive pour le latin et le grec, au détriment des langues vivantes et notamment du français, au détriment des sciences exactes et des arts. Tu avais peut-être que l'instruction supérieure devait un peu faire place à l'enseignement professionnel, de façon à ce que la France n'eût pas seulement des rhéteurs habiles, des avocats disert, des encyclopédistes superficiels, mais de bons artisans, de bons laborieux, des négociants capables. Erreur ! C'est M. de Montalembert qui le dit. L'Université a

engendré toutes sortes de maux, elle a démoralisé la nation et elle a finalement engendré ce gros monstre qu'on nomme le socialisme et qui a pour terrible queue le communisme !

Il est bien entendu que M. de Montalembert n'a défini en aucune façon ce qu'il entend par socialisme, et quant au communisme, on sait que dans la pensée de ceux qui le combattent sans le connaître, c'est tout bonnement le vol, le pillage et le massacre érigés en doctrine ; au lieu que pour ceux qui le combattent parce qu'ils le connaissent, ce n'est rien de plus et rien de moins qu'une théorie partant d'un principe vrai pour arriver à des conclusions complètement fausses.

Le citoyen Jules Simon, universitaire distingué, est venu relever le gant que lui avait jeté le fils des croisés. Dans un discours brillant, vif, animé, d'une logique irrésistible et d'une éloquence incontestable, l'orateur a fait justice de toutes les exagérations de son contradicteur.

— Quoi donc, s'est écrié le citoyen Simon, vous voulez de la liberté pour moraliser le peuple, mais ne l'avez-vous pas cette liberté. Est-ce que par hasard vos chaires élevées au sein de nos grandes villes aussi bien que dans les plus petits bourgs de France sont renversées. Nous avons six chaires de philosophie en France et vous avez des milliers d'églises ; pourquoi donc, dans cette démoralisation générale dont vous faites un si sombre tableau, n'auriez-vous pas votre part aussi ?

Le citoyen Simon a eu soin d'ajouter que, pour méconnaître absolument le mal dénoncé par M. de Montalembert, il ne saurait le voir aussi profond qu'on l'avait dépeint. Le peuple de Juillet, le peuple de Février n'est pas un peuple démoralisé. Le citoyen Simon aurait pu ajouter que si le peuple de juin avait été coupable d'égarement politique, il n'avait pas du moins déshonoré celui dont Juillet et Février ont consacré la victoire. En effet, excepté quelques faits isolés, aucun crime n'a signalé ces funestes journées.

L'amendement de M. de Montalembert tendant à enlever à l'Etat son droit absolu de direction sur l'enseignement public a été rejeté malgré les efforts de son frère en croisade, le citoyen de Falloux, qui est venu détruire la réputation qu'un succès de scandale dans la question des missions destinées à certains représentants lui avait faite.

On a passé ensuite à la discussion de l'article par lequel il est dit que la presse ne peut être soumise à la censure. Un amendement a été proposé pour soustraire désormais la presse à l'entrave préventive du cautionnement. Cet amendement a été rejeté. Pauvre Assemblée ! qui a peur de la liberté de la pensée : elle passera comme tous les pouvoirs, et la liberté de la presse lui survivra comme elle a survécu à tous les pouvoirs.

Exploitation numéro un.

La lettre qui va suivre nous donnera une véritable idée de la position actuelle. On verra que l'association est le seul, l'unique remède au malaise général et à cette exploitation sordide, scandaleuse, illicite, à cet égoïsme éhonté qui spéculer sur la misère, la provoque même pour tyranniser et rançonner les travailleurs honnêtes et courageux.

Citoyen rédacteur,

La révolution de Février faite par le peuple, nous avait promis, entre autre chose, la suppression de ces spéculateurs qui s'enrichissent avec le produit du travail de leurs semblables. Ces partages de la pire espèce, semblaient avoir disparu ; mais grâce à la réaction ils sont revenus plus effrontés, plus avides que jamais. Que l'on en juge par ce qui suit :

Il y a quelque temps, notre ville reçut une commande pour la confection de 20,000 tuniques d'uniformes. Les ouvriers tailleurs s'empressèrent d'offrir leurs services ; mais comme déjà l'on rentrait dans l'ordre, les ouvriers n'obtinrent pas la commande, et ce qui eût fait vivre 2,000 citoyens fut concédé à cinq ou six bourgeois, gens bien posés, votant avec la république honnête, celle qui défend la propriété gagnée par le travail des autres.

Ces messieurs ont la commande depuis plus d'un mois, mais craignant que quelques ressources nous restassent encore, ils ont voulu attendre, puis ils voulaient prendre certaines mesures indispensables au succès de leur œuvre ; entre autres moyens de réduire les travailleurs. Ils ont été à la mairie pour nous faire retirer les secours que la commune accorde aux ouvriers sans travail, et ensuite ils ont envoyé des agents dans les divers quartiers de la ville, prévenant tout bouchers, boulangers et épiciers, que désormais les tailleurs pouvaient trouver de l'ouvrage chez MM. tels et tels.

Traqués ainsi de toutes parts, force fut de se rendre à merci. Mais tout en cédant à la nécessité, au cri de misère et de souffrance poussé par nos familles. Nous voulons, monsieur le rédacteur, vous prier de donner à vos lecteurs les détails suivants sur l'opération, afin d'éclairer nos concitoyens sur le mode de certaines gens pour se faire une position respectable.

Le marché a été conclu à 12 fr. par tunique.

Les dépenses sont pour doublures et agrafes.	f. 75 c.
Drap amaranthe	» 40
Filasse et toile de col.	» 15
Coupe de chaque tunique.	» 20
Façons qu'ils donnent à l'ouvrier.	» 5 50

Total des dépenses . . . 7 00

Donc, le bénéfice net pour les 20,000 tuniques est de 100,000 fr. pour la peine d'être M. un tel et de recevoir l'ouvrage lorsque l'ouvrier le rend. Ainsi ce lui qui ne fait rien, ou fort peu, a 5 fr. de bénéfice par tunique. Celui qui a travaillé deux jours et demi pour la confectionner et la rendre à 5 fr. 50 c., et là-dessus il faut qu'il dépense au moins 1 fr. pour fil, soie, charbon et huile, net 4 fr. 50 c. Comment veut-on qu'avec une somme aussi modique l'ouvrier puisse nourrir sa famille, payer ses fournitures, son loyer ?

Non, la chose est impossible, et l'homme honnête se sent pris d'indignation à la vue de pareilles misères ! Il cherche dans sa tête le moyen d'en finir avec un ordre de choses qui légitime ainsi l'exploitation de l'homme par son semblable. Il est temps que la lumière se fasse et que la société intervienne pour régler, sur d'autres bases plus en rapport avec l'esprit de l'époque, les relations entre maîtres et ouvriers, entre riches et pauvres, afin d'éviter à notre époque le spectacle de misères et de douleurs plus grandes encore.

Voilà, citoyen rédacteur, ce que nous vous prions d'insérer dans votre journal qui s'est si généreusement dévoué à la défense du peuple.

Pour le comité, ARMBUSTER.

Nouvelles d'Italie.

VENISE, le 15 septembre. — Venise est défendue par 20,000 hommes, 1,000 pièces de canon et une escadre de 7 bâtiments. Les fonds nécessaires à l'entretien de ces forces sont de plus de 3 millions par mois, et la ville n'a d'autres ressources que 200,000 fr. environ. Privée de commerce, isolée des provinces et des campagnes depuis plus de trois mois, la ville a pu jusqu'à ce jour faire face à tous les besoins, au moyen d'emprunts forcés, de souscriptions patriotiques, et en s'emparant de l'argenterie des particuliers. Maintenant que faire ? car tout est épuisé.

À la fin de septembre, le gouvernement vénitien est contraint de faire banqueroute, si la patrie commune ne vient en aide à cette ville magnanime qui s'est dévouée à la cause de l'indépendance, et en est le dernier boulevard.

TURIN, 20 septembre. — L'armistice a été prolongé de trente jours, par suite de l'intervention officieuse des puissances médiatrices.

On assure que Charles-Albert a abdiqué et va se retirer à Genève. Ce bruit a besoin d'être confirmé ; rien d'officiel n'a encore transpiré à ce sujet.

TOUBLES RÉVOLUTIONNAIRES D'ALLEMAGNE.

Le vote par lequel l'assemblée nationale a approuvé l'armistice conclu entre la Prusse et le Danemark et qu'elle avait d'abord repoussé, a blessé la susceptibilité d'une partie de l'Allemagne, et produit une irritation qui porte déjà ses fruits. La nouvelle de cette résolution est à peine répandue, que déjà le sang coule dans la ville où siège l'assemblée. Des combats de barricades ont souillé de sang son pavé.

Le 17 eut lieu une grande assemblée populaire à laquelle s'adjoignirent des délégués des localités voisines, de Hanau, Offenbach, Mayence.

Il fut déclaré dans l'assemblée que les membres de la majorité qui ont voté la résolution du 16 septembre relative à l'armistice, seront déclarés traîtres au peuple allemand, que cette résolution sera publiée dans toute l'Allemagne et communiquée à l'assemblée par une députation.

Le 18, à neuf heures du matin, se formèrent des attroupements qui avaient un caractère inquiétant. De grandes masses se portèrent vers l'église St-Paul, occupée par les troupes autrichiennes et prussiennes. L'affluence du peuple fut toujours plus grande. Des piquets prussiens occupaient toutes les rues qui conduisent à la place. Le rassemblement était menaçant. Ses chefs se réunirent à onze heures sur le Marché-aux-Chevaux.

À midi, on entendit battre la générale. Près le Roemerberg, à l'entrée de la rue Wedel et Neuen Kræme, le peuple arracha les boutiques de la foire et construisit une barricade. On entendit le cri : Aux armes ! à l'arsenal ! a bas les Prussiens. Toutes les boutiques furent fermées.

Après midi, le tumulte s'accrut ; dans la Saargasse, Fahrgasse, etc., s'élevèrent des barricades. On battait toujours la générale. Le débarcadère du Tannus est occupé par les militaires de la Hesse électorale. Le télégraphe électrique, sur la ligne du Tannus, a été détruit. Une masse de peuple, en partie armée, entre par les portes. Plusieurs magasins de fer sont attaqués.

Les troupes prussiennes étaient surtout concentrées autour de l'église St-Paul ; on demande qu'elles soient éloignées.

À une heure et demie, des barricades sont rapidement élevées dans les rues Schnurgasse, Döngsgasse, Haasengasse, Fahrgasse, Allerheiligengasse, Altengasse, Breitengasse.

Le combat avait commencé le matin dans le voisinage de l'église St-Paul par quelques coups de baïonnettes. Vers deux heures, il fut continué par les Autrichiens dans les rues Döngsgasse et Schnurgasse. Une maison, située au coin de la rue Haasengasse, était occupée par les hommes des barricades, et de ce côté on entendait un feu continu. Deux hommes tombèrent ; plusieurs furent blessés. Le combat s'étendit jusque sur la Zeil, près du poste des constables. Des soldats autrichiens occupèrent l'entrée de la Haasengasse sur la Zeil, pendant que les soldats prussiens agissaient du côté de la Allerheiligengasse. À trois heures, on entendit de ce côté un feu de peloton bien nourri. Il y eut des deux côtés des morts et des blessés.

Pendant ce temps, de nouvelles troupes arrivèrent de Mayence et de Darmstadt. Les troupes de Darmstadt, au nombre de 1,200 hommes avec un bataillon de carabiniers et de l'artillerie, machèrent au pas de charge sur le quai du Main vers la forte barricade de la Fahrgasse. Dans le voisinage de la Mehlgasse, lorsqu'il voulurent démolir une barricade abandonnée, ils furent accueillis par une grêle de pierres lancées des maisons. Le feu commença. Les militaires hessois enlevèrent au pas de charge les barricades élevées dans la Fahrgasse. Des deux côtés, il y eut des morts et des blessés.

Après cinq heures parurent plusieurs membres de la gauche, parmi lesquels Rossler et Schoffel, et en agitant des mouchoirs blancs, traversant les rangs des Prussiens et des Hessois vers la barricade de la Allerheiligenstrasse. On conclut une suspension d'armes de trois-quarts d'heure, pendant laquelle des pourparlers n'amènèrent aucun résultat.

L'artillerie de Darmstadt était arrivée ; les pièces furent dirigées contre la barricade et plusieurs coups chargés à mitraille déterminèrent la prise de la barricade. Sur d'autres points de la ville le combat fut continué encore pendant quelques heures, et à neuf heures du soir le calme était rétabli et continue sous l'influence de l'état de siège, dont la proclamation est ainsi conçue :

Etat de siège

« L'insurrection continuant, Francfort est déclaré en état de siège ; la loi martiale est proclamée.

« Toutes les réunions sont suspendues ; il est défendu aux membres qui les composent de se réunir.

« On traduira devant le conseil de guerre, ceux qui exciteront à l'insurrection, qui s'armont sans en avoir le droit.

« Francfort, le 18 septembre 1848.

« Le gouverneur de l'empire, JEAN.

« Le ministre de l'empire, SCHMERLING.

Beaucoup de maisons ont été occupées de vive force dans la Zeil, la Fahrgasse, la Haasengasse, la Allerheiligengasse, etc. Le nombre des morts et blessés est assez considérable des deux côtés. Le 19, dans l'hôpital du Saint-Esprit, gisaient 31 blessés et 15 morts, parmi lesquels une jeune fille tuée dans la Fahrgasse, au moment où elle fermait un volet.

Le prince Lichnowski est tombé pendant le combat, au mo-

ment où il entra à cheval par la Porte-Neuve. Parmi les morts on cite aussi le député Auerwald. Simon (de Trèves) est blessé. Des troupes arrivent continuellement et les environs sont remplis de militaires. Dans la nuit du 18 au 19 les feux de bivouac paraissent se toucher.

Le 19 au matin on démolissait les barricades pour rétablir la circulation.

Il est arrivé à Francfort deux batteries d'artillerie à cheval wurtembergoises revenant du Schleswig-Holstein.

L'assemblée nationale a tenu séance le 18. Il a été décidé que le ministère actuel (jusqu'à la nomination des successeurs) continuerait sous sa responsabilité, que le ministère de l'extérieur serait remis au ministre provisoire de l'intérieur Schomberg, et celui des finances au ministre provisoire du commerce Duckwitz.

A la fin de la séance, le président a lu une plainte relative aux députés Brunck et Podzeck, insultés par des soldats autrichiens. Elle est accompagnée d'une proposition pour obtenir du ministère protection pour les députés, demandant le retrait des troupes et la clôture de la séance. Le président déclare que la proposition sera renvoyée au ministère. La déclaration arrêtée le 17 dans l'assemblée populaire contre les membres de la droite est lue et renvoyée à la commission des pétitions. A deux heures la séance est levée au milieu d'une vive agitation.

Vienne, 14 septembre. — Hier les partis étaient en présence et préparés au combat. Les ministres avaient fait monter les militaires, les canons étaient braqués et la mèche allumée. La diète s'est déclarée en permanence et donna aux ministres le conseil de faire retirer les troupes. Un crédit de 2 millions a été ouvert pour secourir les bourgeois de Vienne, à prendre à la banque à 2 p. 100 d'intérêts.

La légion académique, avec quelques compagnies de la garde nationale, font des patrouilles pendant toute la nuit, dans la crainte d'une attaque de la part des militaires. La nuit a été tranquille. On parle de la retraite du ministère.

On répand la nouvelle de Pesth que le ministre Kossuth a donné sa démission. Par suite de cette nouvelle les fonds sont montés, car on pense que les ministres de la guerre et des finances reviendront aux Autrichiens.

Notre gouvernement a, de concert avec les puissances médiatrices, autorisé le feld-maréchal Radetzky à prolonger de trente jours, à dater du 22 septembre, l'armistice qui avait été conclu le 9.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Paris, le 21 septembre 1848.

Mystères du scrutin, où plutôt mystères du dépouillement du scrutin, qui peut se flatter vous connaître! Mettons de côté le citoyen Louis Bonaparte, qui n'est pas après tout aussi effrayant qu'on veut bien le dire, et voyons comment il peut se faire qu'entre Louis Bonaparte, le premier des trois élus et Raspail, le troisième le nom de Fould, le pritchardiste, de Fould le satisfait, se soit glissé comme une insulte à la France républicaine. Comment, parmi les séides de la réaction, il y avait des hommes connus comme le maréchal Bugeaud, comme Delessert, l'un fameux par un passé où la gloire tient du moins quelque place; l'autre, par d'antécédents politiques, mais recommandé par son nom significatif; et c'est le second, l'homme de la honte et de la corruption qui sort triomphant de l'urne électoral! Ah! ceci vraiment est à peine croyable, et nous avons bien raison de dire en commençant: Mystères du dépouillement du scrutin, nul ne peut vous pénétrer!

Un moment nous avons cru, nous avons osé espérer que la victoire serait complète, et qu'à la suite du nom de Louis-Napoléon nous aurions à inscrire deux des trois candidats de la République sociale. Notre espoir a été déçu, mais du moins nous pouvons dire que le nom le plus significatif des trois candidats socialistes est sorti du scrutin avec une imposante majorité.

Oui, Raspail est nommé; oui, Raspail tant calomnié, tant vilipendé, tant méconnu, tant raillé, tant bafoué; Raspail le prisonnier, Raspail l'ami du peuple est appelé par les suffrages du peuple à aller s'asseoir à l'Assemblée Nationale.

Allons! la lutte s'est engagée, lutte pacifique qui a pour champ de bataille le suffrage universel. Irons-nous en avant ou en arrière? marcherons-nous vers un avenir inconnu de progrès et d'améliorations successives, ou retournerons-nous vers l'assujettissement, vers les ténèbres du passé?

Mais c'est ici le moment de dire un mot de Louis-Napoléon, l' élu de cinq ou six départements. Louis Bonaparte est-il un danger pour la République? Franchement nous ne le pensons pas; Louis Bonaparte a une grande soif d'ambition; il cache sous des apparences libérales la pensée d'une contrefaçon impériale, cela n'est pas douteux. Mais Louis Bonaparte est un personnage impuissant, ridicule. Le héros de Strasbourg et de Boulogne ne peut être bien redoutable, et d'ailleurs ceux qui lui donnent aujourd'hui leurs voix, trompés par ses protestations seraient les premiers peut-être à se tourner contre lui au moment où il leverait le masque d'hypocrisie qui le déguise aux yeux de la foule.

Laissons donc passer le citoyen Louis Bonaparte avec son cortège de momies impériales. Faisons même place à Fould le pritchardiste et le satisfait, mais demandons bien haut et bien fort qu'on ouvre à deux battants les portes de l'Assemblée à Raspail, le véritable représentant du peuple, celui qui pour être élu n'a eu besoin ni du prestige d'un grand oncle, ni du prestige d'une grande fortune. Celui qui, prisonnier, n'a pu corrompre ni acheter personne, celui qui n'a pas eu comme les citoyens Delessert, Bugeaud, Fould et autres, cent mille francs à dépenser pour favoriser les murs de ses proclamations.

— Voici les dernières nouvelles électorales:

Le colonel Négrier a été élu dans le Nord.

C'est le citoyen Paillet qui l'a décidément emporté dans la Charente.

L'élection du citoyen Molé, à Bordeaux, est désormais certaine.

— On dit que Louis-Napoléon Bonaparte est dans les environs de Paris, dans une terre de la famille Arrighi.

On pense que Louis Bonaparte ne se présentera à l'Assemblée que lorsqu'il y aura un rapport fait sur une de ses élections, ce sera probablement samedi ou lundi au plus tard.

— On assure que le général Cavaignac en est revenu à son projet d'envoyer des commissaires dans les départements, projet auquel il paraissait avoir renoncé.

— On nous annonce que les représentants qui composent la réunion de la rue de Poitiers ont failli être enlevés cette nuit

par douze mille ouvriers des faubourgs. Le complot a été déjoué; le citoyen Grandménil aurait, dit-on, averti le préfet de police. Cette nouvelle était donnée aujourd'hui par le citoyen Ledru-Rollin dans la sa salle des conférences.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 29 septembre 1848.

Le citoyen Charamaule propose de rédiger ainsi le 3^e paragraphe: « La presse ne peut en aucun cas être soumise à la censure ni à aucune mesure préventive. »

Le citoyen VOIRHAYE. La commission n'accepte pas l'amendement. Vous venez de repousser l'amendement du citoyen Morhéry; adopter celui du citoyen Charamaule ce serait vous déjuger. (Oh! oh! — Rires à gauche.) Le citoyen Charamaule insiste en faveur de sa proposition. Il ne s'agit plus des cautionnements... il s'agit d'autres mesures.

A droite. Lesquelles?
Le citoyen président à l'orateur. Spécifiez.
Le citoyen CHARAMAULE. Faut-il que je vienne en aide à l'intelligence de l'Assemblée?

Le citoyen président. L'Assemblée n'en a pas besoin.
Le citoyen CHARAMAULE. Il y a mille mesures préventives en dehors du cautionnement.

A droite. Lesquelles?
Le citoyen CHARAMAULE. Avons-nous donc perdu le souvenir de toutes les discussions auxquelles la liberté de la presse a donné lieu! Il y a des mesures répressives et préventives... et préventives!

A droite. Lesquelles?
A l'extrême gauche. Dites-le donc hardiment... la suspension!

Le citoyen CHARAMAULE. La presse distribue un enseignement quotidien; s'il plaisait au législateur d'imposer à cet enseignement des conditions, de mander, par exemple, à l'écrivain un brevet de capacité, ne serait-ce pas là une mesure préventive? (Bruit.)

Le citoyen président. Je mets l'amendement du citoyen Charamaule aux voix.

A l'extrême gauche. Le scrutin de division.
Une voix. Oui, il faut que la presse connaisse ses amis et ses ennemis.
Le citoyen Martin (de Strasbourg) demande qu'on retire l'amendement pour ne pas préjuger et laisser la question tout entière. (Bruit. — Réclamations diverses.)

A droite. La question préalable!
Le citoyen Martin descend de la tribune.

A l'extrême gauche. Le scrutin de division. (Rumeurs.)
Le citoyen président. Les membres de la commission demandent la question préalable. (Vives rumeurs.)

Le citoyen Martin (de Strasbourg) remonte à la tribune.

Le citoyen MARRAST. La commission ne repousse pas l'amendement du citoyen Charamaule; elle demande qu'il soit réservé comme n'étant pas à sa place.

A l'extrême gauche. Le scrutin est ouvert, vous n'avez pas la parole.
Le citoyen président. Puisque c'est sur la position de la question.

Voix à droite. Aux voix!
A l'extrême gauche. La question est posée.

Le citoyen PERRÉE. Citoyen président, faites-les donc finir, c'est un parti pris.

A l'extrême gauche. Il a déjà eu la parole.
Le citoyen DEVILLE. Ceux qui ne voudront pas voter ne voteront pas.

A droite. Rappelez donc à l'ordre!

Le citoyen O. BARROT. Laissez la liberté de la tribune.

A gauche. Nous ne voulons plus de la complicité morale. (Rumeurs prolongées.)

Le citoyen PERRÉE. Ils sont ici vingt membres qui auront le droit d'imposer leur volonté. (Violent tumulte.)

Le citoyen DEVILLE. A l'ordre le citoyen Perrée.

Le citoyen PERRÉE. Je demande qu'on respecte l'Assemblée.

Une voix. Laissez-nous donc tranquilles.

Le citoyen BAROCHE. Rappelez donc les interrupteurs à l'ordre.

Le citoyen président. Je regrette de ne pas connaître leurs noms; je les désignerais.

Le citoyen PERRÉE. C'est un parti pris.

Le citoyen LEDRU-ROLLIN. Il n'y a de parti pris ici que de ce côté.

Le citoyen LÉON FAUCHER. A l'ordre.

(Un violent tumulte règne dans l'Assemblée. Le président parvient à obtenir un demi-silence.)

L'Assemblée procède au scrutin. Et voici le résultat:

Nombre des votants, 778

Majorité absolue, 390

Bulletins blancs, pour la question préalable, 483

Bulletins bleus, contre, 295

L'Assemblée adopte la question préalable sur l'amendement du citoyen Charamaule.

Le troisième paragraphe de l'art. 8 est adopté.

L'ensemble de l'art. 8 est adopté.

Le citoyen Pierre Leroux propose un article additionnel ainsi conçu:

« L'imprimerie ne peut être soumise à aucun monopole. »

Il me paraît impossible, dit l'orateur, que vous ne votiez pas mon amendement.

L'imprimerie est livrée à un monopole qui viole tous les principes de la Constitution. Le même décret du despotisme a frappé un jour la presse, le journalisme, l'imprimerie. Le journalisme s'est émancipé, l'imprimerie est restée esclave, l'imprimerie est devenue la proie des hommes de police et des bureaucrates. Ceci constitue une censure préalable, et ses membres de la commission viennent de dire qu'ils repoussaient toute censure préalable. Or, le monopole de l'imprimerie est une censure préalable. En voulez-vous un exemple? Il est arrivé que M. Guizot, voulant exterminer la presse, n'a pas trouvé d'autre moyen que d'intimider tous les possesseurs de brevets. Que le pouvoir le veuille, et ces hommes deviendront les arbitres de la pensée.

Le bruit des conversations systématiques couvre la voix de l'orateur.

Le citoyen Vivien combat l'amendement. La législation actuelle sur l'imprimerie sera réformée. Mais les questions qu'elle soulève sont immenses, difficiles. Nous réservons cette question pour les lois organiques.

Une voix à l'extrême gauche. C'est toujours votre dernier mot.

Le citoyen président. Vingt membres demandent le scrutin de division. (Rumeurs.)

A droite. Nous demandons le scrutin secret et nous le demanderons toujours.

Le citoyen président. On va voter au scrutin secret. Le scrutin est ouvert.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin.

Nombre des votants, 621

Majorité absolue, 311

Boules blanches, 143

Boules noires, 468

En conséquence, l'Assemblée repousse l'amendement du citoyen Pierre Leroux.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

PRÉSIDENCE DU CITOYEN ARMAND MARRAST.

Séance du 21 septembre 1848.

A une heure la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de Constitution.

Le citoyen d'Adelsward dépose un rapport au nom du comité de l'Algé

rie, relatif à la demande de 2 millions faite par le citoyen ministre de la guerre, pour remboursements de sommes en Algérie.

Le citoyen Lamoricière demande que l'Assemblée renvoie la discussion de ce projet de loi à samedi.

Art. 9. L'enseignement est libre.

La liberté d'enseignement s'exerce sous la garantie des lois et la surveillance de l'Etat.

Cette surveillance s'étend à tous les établissements d'éducation et d'enseignement sans exception.

Le citoyen président. Il y a 9 amendements de proposés sur ce nouvel article de la commission.

Le citoyen Parisis a proposé l'amendement suivant qui devrait remplacer l'art. 9 dans son entier.

« L'enseignement est libre. »

Le citoyen Parisis étant absent, on passe à l'amendement du citoyen Laboulle qui est ainsi conçu:

Art. 9. L'enseignement est libre.

Il s'exerce sous la surveillance de l'Etat en ce qui concerne l'Université.

Sous la surveillance exclusive des évêques en ce qui concerne les grands et les petits séminaires.

Sous la surveillance exclusive des autorités municipales et départementales, électorales en ce qui concerne les autres établissements d'éducation et d'enseignement.

Le citoyen DE LABOULLE. Je ne veux pas de la surveillance de l'Etat sur les établissements religieux. Je demande que cette surveillance ne soit confiée à un corps rival ou à l'Etat lui-même par les agents du pouvoir exécutif. Ce que je veux, c'est la surveillance par des agents électifs par les conseils municipaux, pour tous les établissements en dehors de l'Université.

L'orateur passe ensuite à l'Université, et il conclut que l'Université ne saurait être la directrice de la jeunesse, par la raison qu'elle a toujours suivi dans ses enseignements les errements des divers pouvoirs.

Que voulez-vous que fasse l'enfant qui, à huit jours de distance, entend prêcher par le même professeur la vérité absolue de la monarchie et une autre vérité absolue qui a pour base la République.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

Divers amendements sont proposés et rejetés.

Les paragraphes 2 et 3 sont adoptés.

Art. 10. Les citoyens sont admissibles à tous les emplois publics, sans autres motifs de préférence que le mérite ou les droits acquis suivant la loi.

La constitution ne reconnaît ni titre ni distinction de naissance, classe ou caste.

Le citoyen Chauffour propose de remplacer le premier paragraphe par ces mots: « Tous les citoyens sont également admissibles à tous les emplois publics, sans autre motif de préférence que leur mérite. »

Cet amendement est adopté.

Les citoyens Flye et Chadenet proposent de remplacer le paragraphe 2 par cet amendement:

« Sont abolis tous les titres nobiliaires, toute distinction de naissance, de classe ou de caste. »

Cet amendement est adopté dans son ensemble.

Art. 11. Toutes les propriétés sont inviolables. Néanmoins l'Etat peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'utilité publique légalement constatée et moyennant une juste et préalable indemnité. — Adopté.

Art. 12. La confiscation des biens ne pourra jamais être rétablie. — Adopté.

Art. 13. La constitution garantit aux citoyens la liberté du travail et de l'industrie.

La société favorise et encourage le développement du travail par l'enseignement primaire gratuit, l'éducation professionnelle, l'égalité de rapports entre le patron et l'ouvrier, les institutions de prévoyance et de crédit, les associations volontaires et l'établissement par l'Etat, les départements et les communes de travaux propres à employer les bras inoccupés, elle fournit l'assistance aux enfants abandonnés, aux infirmes et aux vieillards sans ressources et que leurs familles ne peuvent secourir.

Le citoyen président. Sur cet article, il y a 15 amendements.

La séance continue.

Chronique locale.

Hier soir quelques groupes s'étaient formés sur la place des Terreaux. Ces groupes n'avaient rien d'agressif, et très-souvent on en a vu de bien plus nombreux, sans s'en inquiéter le moins du monde. Mais hélas! il est des gens qui sentent eux-mêmes qu'ils deviennent inutiles, du jour où le peuple restera calme, et où l'agitation cessera.

Donc à défaut d'agitation réelle, on en crée une factice afin de se rendre nécessaire et de conserver sa place; on lance ses provocateurs, ses meneurs dans les groupes, des cris de vive Raspail se font entendre, aussitôt la troupe arrive, les sommations se font, et les baïonnettes se croisent contre des citoyens inoffensifs qui viennent respirer l'air du soir; puis on procède aux arrestations du premier venu qui tombe sous la main de la police.

Inutile d'ajouter que plusieurs d'entre ceux qu'on arrête entrent par une porte de l'Hôtel-de-Ville et sortent aussitôt par l'autre, pour venir de nouveau sur la place crier vive Raspail! Les pauvres badauds qui se sont laissés prendre au piège, et ont crié en entendant crier les autres, sont les seuls qui restent à la cave.

C'est ce qui a eu lieu hier soir. Que l'on nous improvise des émeutes, passe encore; mais que, portant le signe de l'honneur sur la poitrine, on se serve d'expressions ordurière et irritantes, c'est trop fort. Ainsi, par exemple, voici comment hier soir nous avons entendu faire une sommation: « Au nom de la loi, retirez-vous, où je vous f... dedans! » Est-ce que c'est ainsi que la loi ordonne de faire les sommations?

Nous avons vu aussi un capitaine faire croiser la bayonnette et charger les groupes sans qu'aucune sommation fût faite. Un de nos amis a failli être percé d'outre en outre par une bayonnette, et sa tête a été un instant prise entre deux crosses de fusils.

Le peuple Lyonnais saura s'abstenir de toute manifestation tumultueuse et ne tombera pas le piège grossier qui lui est tendu, afin, s'il était possible, de mettre la ville en état de siège.

Administration municipale. — Le citoyen préfet depuis longtemps fait attendre la nomination du maire et des adjoints, et cependant l'ancienne administration n'a aucun caractère légal, car elle ne fonctionne en vertu d'aucun droit, (ni de celui de l'inscription de tableau, ni de celui qu'elle tient du pouvoir exécutif), et en outre deux adjoints n'ayant pas été renommés conseillers municipaux, ils ne peuvent exercer de surveillance, ni donner des ordres; les deux branches de l'administration sont donc en souffrance. Il est constant cependant que nous ne pouvons pas rester dans cette position. Nous le savons, l'embaras du citoyen Ambert, est des plus grands, lui qui voudrait

avoir une administration modérée, et qui, pour l'avoir telle, n'a pu jusqu'à ce jour que retourner au passé, même au très passé. Quoi qu'il en soit, il faut savoir où nous allons et ce que nous pourrions faire; ainsi, le premier magistrat du département devrait bien faire connaître la nouvelle administration, dussions-nous le trouver en contradiction avec sa proclamation d'arrivée, où il nous annonçait que Républicain de la veille, il avait combattu pendant vingt ans pour elle, et qu'il la voulait sincèrement.

A. M.

— Depuis qu'il a été question de réorganiser les bureaux de bienfaisance, il n'est sorti de tracasseries que l'on n'oppose aux directeurs et distributeurs de secours.

Nous citerons, entre autres, ceux de l'arrondissement de Saint-Paul, que l'on cherche à dégoûter de leurs honorables fonctions par des précautions policières de tous genres, par des coups d'épingles de tous les instants, et cela, pour les engager à donner leur démission; car alors ils remettraient cette mission entre les mains de légitimistes bien connus, qui ne manqueraient pas d'user de leur position pour un temps d'élections, et faire tourner au blanc. Nous espérons que l'administration, avertie à temps, saura se prémunir contre certains personnages qui, revêtus des couleurs républicaines, cachent par-dessous la cocarde blanche, et par ce moyen cherchent à tromper la vigilance de l'autorité actuelle.

Ceci ne s'adresse pas à l'autorité à venir, nous répondons de cette dernière, et nous lui accordons l'appui de notre solidarité; l'opinion de la majorité est consultée dans les choix qui, d'après la loi, incombent au pouvoir.

— Les journaux réactionnaires demandent le renvoi des élections de la chambre de commerce, parce que, disent-ils, il faut que les patentés commerçants seuls puissent voter. Que ces journaux veuillent donc nous dire ce qu'ils entendent par patentés: nous ne pensons pas que ce soient d'autres individus que des commerçants, car ce ne sont certainement pas les propriétaires, les rentiers ou les capitalistes, qui sont passibles de la patente. Ces défenseurs de la monarchie voudraient toujours que les droits fussent pour les leurs et que le peuple payât sans avoir le droit de voter. Toujours la grosse part au lion, n'est-ce pas, aristocrates! Nous pensons, que l'autorité ne renverra pas les élections, et que le déboire sera encore une fois pour les ennemis de nos institutions démocratiques.

— Dans la séance du conseil municipal de la commune de Villeurbanne du 17 septembre 1848, le citoyen Garnier, conseiller élu depuis dix-huit ans sans interruption, dix ans adjoint et deux fois maire provisoire, a fait connaître au conseil que les deux gardes-champêtres coûtent à la commune 1,250 francs par an et 36 francs pour balayer la mairie, ce qui fait 1,286 francs par an.

Il se fait fort qu'avec 800 francs par an le service se ferait mieux. Il propose, en conséquence, pour garde, un nommé Vincent, ex-gendarme, porteur de bons titres, qui demeure dans la commune et qui est malheureux, qui ferait le service pour 500 francs par an et qui ne s'occuperait que de la surveillance des propriétés.

Il a proposé ensuite un garçon qui ferait le service de valet de ville, ferait toutes les commissions de la mairie, celles de la garde nationale et balayerait la mairie pour 300 francs par an, ce qui ferait en tout 800 francs, et le service serait mieux fait. Proposition juste et avantageuse pour la commune; car cela apporterait un bon de 486 francs.

Les deux gardes actuellement en service ne s'occupent que des commissions de la mairie et portent les contraintes du receveur des contributions. La commune ne les paie pas pour faire les commissions du receveur; personne ne sait mieux que le citoyen Garnier ce dont ils sont capables; pendant le mois qu'il a été maire provisoire, il les a surveillés sur tous les points. En ce qui concerne leurs fonctions, il a fait plusieurs tournées dans les champs, jamais il ne les a rencontrés. D'ailleurs, ils sont trop riches pour être gardes; ils sont tous les deux propriétaires de chacun une maison.

La place de garde appartient à des malheureux, anciens militaires.

Malgré toute la valeur de ces considérations, la proposition du citoyen Garnier a été rejetée par la plus forte partie du conseil, parce que les deux gardes font bien attention à leurs propriétés.

Au moins le citoyen Garnier a la douce consolation d'avoir fait son devoir; il a toujours pris les intérêts de la commune et il les prendra toujours plutôt que ses intérêts particuliers. Honneur aux habitants de Villeurbanne, qui, jusqu'à ce jour, ont conservé leurs suffrages à ce brave et digne citoyen.

— Le conseil de l'arrondissement de Lyon a ouvert sa session à la préfecture mercredi 20 courant. Il a nommé pour président le citoyen Joudan, pour secrétaire le citoyen Bied-Charreton, et a commencé immédiatement ses travaux.

Dans la séance d'hier jeudi, le conseil s'est occupé d'une question très-importante pour les campagnes, celle des prestations en nature par les habitants.

Aujourd'hui, chaque habitant est astreint à trois journées de travail, quelle que soit sa fortune; ces journées se répartissent entre les chemins de grande communication et les chemins vicinaux, selon les besoins; elles peuvent être remplacées par une contribution en argent que le conseil-général du département a fixée à 1 fr. 50 c. par journée d'homme.

Les bêtes de somme et de trait sont en outre imposées à une prestation également rachetable.

Le travail obtenu par les prestations est loin de répondre aux besoins; il s'exécute mal, en ce sens que les journées, commencées tard, terminées de bonne heure, sont toujours incomplètes; il ne rend pas en réalité la moitié de la somme qu'il représente.

Le conseil d'arrondissement a considéré que, dans ce système, les charges étaient mal réparties, puisque le grand propriétaire n'avait pas à fournir un travail personnel plus considé-

rable que celui donné par le petit; il n'a pas pensé que la prestation imposée aux bêtes de somme ou de trait fût une compensation suffisante, et il a émis le vœu que la prestation en nature fût supprimée à dater de 1850 et remplacée par des centimes additionnels aux quatre contributions, dont le maximum serait de 20 centimes au principal.

Ces centimes seraient répartis selon les besoins, entre le département et les communes, et de la sorte les charges seraient proportionnées à la fortune.

Le conseil-général sera appelé, dans la prochaine session, à se prononcer sur cet objet dont il s'est déjà occupé.

— L'arrêté préfectoral du 6 novembre 1845, relatif à l'emploi des balances chez les boulangers, bouchers, épiciers et autres marchands, vient de recevoir son exécution dans l'arrondissement des Célestins.

— Les délégués ouvriers de l'enquête agricole et industrielle. des divers cantons de Lyon, sont invités à se rendre, pour affaire qui les concerne, mardi 26 courant, à sept heures du soir, rue Noire, 12, au 1^{er}, sur le derrière.

— Dans la distribution des récompenses honorifiques du deuxième trimestre 1848, pour des actes de courage et dévouement, des médailles d'honneur ont été décernées à quatre de nos compatriotes dont les noms figurent au *Moniteur* avec les mentions suivantes:

Auzat (Guillaume), mécanicien à la Croix-Rousse. Lyon, 1840. Ce citoyen mérite une récompense honorifique pour le courageux dévouement dont il a fait preuve, lors des inondations de 1840, en secourant des habitants que les eaux allaient engloutir.

Gardez (Benoît), portefaix. Lyon, 27 juin 1846;

Cantin (Jean-Antoine), gendarme. Vaise, 3 mars 1848; tous deux ont arraché à une mort certaine des personnes sur le point de se noyer dans la Saône.

Eymard (Paul), fabricant aux Brotteaux. Lyon, 22 mars 1848. Le 22 mars dernier, un enfant tombé dans le Rhône allait disparaître sous les eaux, lorsque le citoyen Eymard, ne consultant que son courage, se jette tout habillé dans le fleuve. Ses efforts furent heureusement couronnés d'un plein succès.

Ce trait est d'autant plus digne d'éloge, qu'à l'endroit où l'accident est arrivé, le Rhône est inabordable, et que le citoyen Eymard aurait pu, sans le secours de quelques personnes, être lui-même victime de son dévouement.

— Le marché du quai de la Révolution a été, avant-hier matin, le théâtre d'une scène atroce. Deux femmes se sont ruées sur une de leurs compagnes qui était enceinte, et l'ont laissée pour morte sur le pavé. La justice informe. Nous espérons qu'elle sévira contre les deux furies dont la férocité soulevait autour d'elles l'indignation générale.

SOIES.

21 septembre. — Nombre de ballots entrés à la condition, 57. Soies ouvrées, 37. Soies grèges 20. Dernier numéro placé, 1544.

Nous sommes priés d'insérer la lettre suivante:

Citoyen Rédacteur,

Le citoyen Georges Dehombourg, ex-secrétaire du Comité démocratique de Collonges (Rhône), aujourd'hui maire de cette commune, dans une lettre adressée à la *Liberté* et au *Censeur* contre mon titre de délégué de cette commune à la réunion de la Rotonde. Il dit que j'y suis allé personnellement, puis fait appel à ma loyauté pour démentir ce titre. Je répondrai d'abord: qu'usant de mon droit de citoyen et d'électeur et représentant au Comité républicain des démocrates du Rhône, des républicains de ma commune, j'avais plein pouvoir d'agir comme je l'ai fait. Mais pour quoi prendre des voies détournées, parlons franc, puisqu'on veut bien que je le sois. Cette protestation ne serait-elle pas dictée par un autre intérêt, ne serait-ce pas pour donner le change en haut lieu sur l'esprit du pays qui a eu l'indignité de donner dans trois communes, St-Cyr, St-Rambert et Collonges, 118 voix à Raspail. Pourtant, les mesures avaient été bien prises, on a rien à reprocher au citoyen maire, les affiches placardées, les bulletins distribués par lui-même, à pleines mains, aux électeurs, n'ont pas manqué. Il a en tout imité ses collègues du canton, c'est une justice à lui rendre. Car vous le savez, les barbares mettaient la civilisation en danger.

Cependant, il me sera permis de ne pas plus accepter l'illégalité de cette conduite, que celle d'un maire qui se rend, lui administrateur municipal, et non homme politique, à l'ex-comité général, représentant dans 42 maires ou adjoints, 225 communes, et agissant sans avoir consulté ses administrés, oubliant qu'il y a six mois à peine (le 25 mars), il a, de concert avec cet ami trop républicain aujourd'hui, fait révoquer un maire et dissoudre son conseil municipal pour le même délit.

Autre temps, autres mœurs. Cette révolution de Février avait tourné la tête à tant de monde!

Je finis, citoyen rédacteur, en demandant au citoyen maire, la permission, que malgré notre dissident il ne me refuse pas, d'assister comme un des secrétaires, au banquet démocratique de dimanche 25 septembre.

Je suis, citoyen rédacteur, votre tout dévoué,

Dominique PAEZ, de Collonges.

Spectacles du 23 septembre.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche. Demain: *Napoléon*.

CÉLESTINS. — *Une Femme à deux maris*; *Jérôme le maçon*; *Un changement de main*; *L'Enfant de la maison*.

Départements.

HAUTE-GARONNE. TOULOUSE. — Le banquet commémoratif de la première proclamation de la République prend chaque jour des proportions plus grandes. Ce n'est plus aujourd'hui la protestation d'une minorité contre une majorité rétrograde. C'est toute la démocratie toulousaine qui se lève au souvenir de son plus significatif anniversaire et qui prélude à la nomination prochaine du président de la République par une fête fraternelle sans le mélange impur des républicains de circonstance, de parade et d'intérêt.

Toutes les petites villes voisines de Toulouse demandent à s'y faire représenter par une députation. Les principaux organes de la presse radicale du Midi y ont été conviés. Le citoyen préfet de la Haute-Garonne a accepté avec empressement l'invitation qui lui a été faite de venir s'asseoir au milieu de nous,

et il a réclamé la faveur d'y être à titre de souscripteur.

L'autorité militaire a également répondu favorablement à notre invitation et accordé son consentement au chômage des ateliers de l'arsenal et de la fonderie pour la soirée du banquet.

Enfin, l'administration municipale a, dès le premier jour, promis son adhésion et son concours; mais le conseil municipal lui-même, saisi de la question par une lettre des deux journaux démocrates de la ville, a décidé hier soir, à la majorité de vingt contre dix, qu'il se rendrait officiellement au banquet démocratique.

Pour augmenter la solennité de ce beau jour, une revue de la garde nationale et peut-être aussi de la garnison sera passée le matin par le citoyen préfet, qui ne pouvait trouver une plus belle occasion de se mettre en rapport direct avec la milice citoyenne.

Tout nous fait donc présumer que la journée sera bonne et bien remplie, et que Toulouse démocratique comptera une belle manifestation de plus. (Constituant de Toulouse.)

Espagne.

On nous écrit de Pampelune, 14 septembre:

« Toute la Navarre est en émoi; les esprits sont dans la plus grande fermentation. L'autorité a reçu l'avis que trois colonnes carlistes doivent pénétrer en Navarre. Cet avis est corroboré par la teneur de plusieurs dépêches saisies par la police entre les mains des agents carlistes.

« Le bruit le plus accrédité est que le *pronunciamento* des carlistes aura lieu simultanément sur plusieurs points, notamment à Estella, Taffalla, Puente la Reina, etc.

« Le chef politique a prescrit à tous les gendarmes et carabineros qui se trouvaient dissimulés ou détachés en petites fractions, de se réunir à Pampelune, Estella, Taffalla, où il a envoyé avant-hier des troupes.

« Un des points les plus menacés par les carlistes, parce qu'il est le plus propre à leurs relations avec Pampelune, et en même temps avec les Alzudes et Saint-Jean-Pied-de-Port, est Roncevaux. Aussi le gouvernement y a envoyé 50 minurs et autres ouvriers pour construire une caserne et des forts. » (Journal du Peuple.)

Allemagne.

VIENNE, 14 septembre. — On dit que notre ministre donnera aujourd'hui sa démission. Le centre prépare un vote de confiance en sa faveur.

BERLIN, 15 septembre. — On annonce que des commissaires se réuniront à Londres pour régler définitivement l'affaire du Schleswig-Holstein, et qu'un plénipotentiaire du pouvoir central de Francfort assistera aux conférences.

On ajoute que ces commissaires s'occuperont aussi de régler les affaires de l'Italie.

FRANCFORT, 17 septembre. — Dans sa séance d'hier, l'Assemblée nationale, après avoir rejeté à une majorité de 258 voix contre 237, les conclusions de la majorité de la commission de l'armistice de Malmö, qui proposait le rejet, a adopté, à la majorité de 237 voix contre 236, les conclusions de la minorité qui proposait la ratification.

Angleterre.

DUBLIN, 19 septembre. — Les districts du Sud ne sont plus en proie au mouvement insurrectionnel. Il est vrai que la tranquillité n'est pas encore rétablie et que des bandes de pillards continuent leurs déprédations avec une excessive audace, mais comme la police et les troupes sont sur leurs traces et que leurs chefs sont connus, il est probable qu'ils seront bientôt livrés aux tribunaux.

A cela il faut ajouter que les paysans qui avaient quitté leurs demeures de peur d'être enrôlés par l'insurrection, retournent maintenant chez eux, parce que cette crainte ne les préoccupe plus, et ils reprennent leurs travaux. Samedi, les rebelles ont passé les montagnes de Commeragh, comté de Waterford, dans le comté de Tipperary.

Nouvelles diverses.

— Le citoyen maire de Nîmes vient de publier un avis à propos de cocardes bleues ou rouges que les jeunes filles de la ville arboraient depuis quelques jours à leurs bonnets.

L'autorité ne souffrira point, dit cet avis rédigé dans des termes fort convenables, que quelques enfantillages de mauvais goût deviennent jamais parmi nous des sujets de discorde ou des signes de ralliement.

— Dimanche dernier, à la revue de la Maladière, le 3^e bataillon de la garde nationale de Dijon, emporté par trop d'ardeur, s'était éloigné du champ des exercices et manœuvrait dans un terrain ensemencé; procès-verbal lui a été déclaré.

— On lit dans les *Tablettes des deux Charentes*:

« Les partisans de Louis Napoléon mettent encore en avant sa candidature dans la Charente-Inférieure. Des lettres, des bulletins, accompagnés d'appels exagérés, de promesses ridicules, sont jetés en masse dans les campagnes. Mais nous attendons trop du bon sens de nos populations rurales pour croire qu'elles seront dupes de ces intrigues électorales, c'est assez pour elles d'avoir été trompées deux fois. »

— Un de nos correspondants nous écrit que Toulouse est en ce moment le foyer de nombreuses intrigues légitimistes. Les mesures sont actives; ils ont le projet de faire de Toulouse le centre d'un mouvement royaliste qui s'étendrait dans le Midi. Leurs menées occultes ont des ramifications dans un grand nombre de villes, notamment Béziers, Carcassonne, Montauban, Castelnaudary et Montpellier, etc. On signale parmi les agents les plus dévoués du parti légitimiste à Toulouse, un ancien notaire qui est investi depuis long-temps de la confiance du clergé et de l'aristocratie. S'il faut en croire les renseignements qui nous parviennent, cet homme serait le caissier de l'association. On a organisé un service de colporteurs, chargés de distribuer dans les campagnes environnantes d'ignobles pamphlets, où la République est représentée sous les couleurs des plus odieuses. Ces manœuvres sont d'autant plus faciles à exécuter, que les maires de plusieurs communes sont d'anciens fonctionnaires publics qui ne craignent pas d'afficher leurs opinions monarchiques. On exploite habilement les préjugés qui vivent encore dans une partie de la population. Ces intrigues coupables doivent exciter au plus haut degré l'attention du gouvernement.

— On annonce que des troubles ont éclaté à Elbeuf, à l'occasion de la loi sur la fixation des heures de travail. Un bataillon de la ligne et un bataillon de la garde mobile parisienne sont partis pour cette ville.

— La police a arrêté avant-hier à Paris, à l'entrée du passage Choiseul, des jeunes gens qui annonçaient à haute voix le débarquement de Louis Napoléon à Boulogne.

Le directeur-gérant, FAURES.

Imprimerie de veuve Arné, gr. rue Mercière, 44.